



**Service de surveillance des communes**

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

**Commune de la Ville de Genève**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal**

Séance du 27 septembre 2010

**Présents:** M. Jacques BAUD (HP), M. Gary BENNAIM (L), M. Edgar BORDIER (R), Mme Valérie BOURQUIN (Ve), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), Mme Isabelle BRUNIER (S), M. Christophe BUEMI (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), M. Alexandre CHEVALIER (L), Mme Renate CORNU (L), Mme Linda de COULON (L), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Alpha DRAMÉ (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Endri GEGA (S), M. Adrien GENECAND (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (L), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Danièle MAGNIN (L), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Thierry PIGUET (S), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Fabien SARTORETTI (Ve), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/son(t) à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date:

28 septembre 2010

*Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire*

*a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 7 octobre 2010*

**Objet : PR-781 I**

**Comptes budgétaires et financiers 2009 de la Ville de Genève.**

*C. Olivier*

*F. Perler*

Signature/s : Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Christiane Olivier, secrétaire